

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 31  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 2

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

L'an deux mille quatorze et le 28 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, M. PATRICE ETAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M. JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. DANIEL ERWAN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN).

**Etait absent excusé** :

M. FREDERIC BAMIERE a été élu secrétaire

## DÉLIBÉRATION n° 2014/068

### **Objet : Modification du produit des impôts communaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la réception des états définitifs relatifs aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014, il convient de modifier l'état de notification du produit des impôts communaux adoptés lors de la séance du 4 mars dernier comme suit :

Nature des taux	Base d'imposition prévisionnelle 2014	Taux proposés	Produits attendus
Taxe d'habitation	19 428 000	5.71	1 109 339
Taxe Foncière (bâti)	18 739 000	11.23	2 104 390
Taxe Foncière (non bâti)	27 300	40.24	10 986
<b>Total</b>	<b>38 194 300</b>		<b>3 224 715</b>

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité d'adopter le produit des impôts communaux comme mentionnés dans le tableau ci-dessus.

- Transmis le 05 JUIN 2014  
- Affiché le 05 JUIN 2014



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE

